



**UN BUDGET QUI AMÉLIORE LA QUALITÉ DE VIE
DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES**

**Mémoire présenté au
Ministre des Finances du Québec,
Monsieur Éric Girard**

par le
Conseil québécois du loisir
dans le cadre de la consultations pré-budgétaires 2020-2021

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin,
Montréal, Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3132
Télec. : 514.252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Sites Web : www.loisirquebec.com
ProgrammeDAFA.com

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

Préambule

- *Le loisir est un droit et un service social reconnus ainsi qu'un champ de compétences du Québec.*
 - *Les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir sont extrêmement modestes comparativement à l'effet de levier généré.*
 - *Les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés, ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres.*
 - *Le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre : culturelles, de plein air, physiques, scientifiques, socio-éducatives, sportives et touristiques.*
 - *Le réseau associatif du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de divers groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies.*
 - *Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services sont directement en lien avec les besoins exprimés par les membres et les usagers.*
- La reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous et toutes à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble des membres de la société.*

Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, tout en constituant un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique¹

Quelle est la contribution du loisir aux missions de l'État ?

Et quelle est la contribution de l'État au loisir pour qu'il génère les impacts positifs pour :

Stimuler notre économie du Québec et agir face aux défis environnementaux

Relever les défis de la main-d'œuvre dans toutes les régions

Assurer l'avenir de nos enfants et le développement de la société par un continuum de service éducatif et de formation continue tout au long de la vie

Innover et contribuer à relever les défis de notre société

Accroître équitablement la qualité de vie de tous les membres de la population

Maintenir et améliorer la santé globale et le bien-être de la population

¹ Organisation mondiale du loisir (2008). *Le loisir essentiel au développement des communautés*. Déclaration de Québec, Québec.

PRÉSENTATION

C'est avec enthousiasme et grand intérêt que le Conseil québécois du loisir souhaite contribuer à cette période de consultation sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le Conseil québécois du loisir (CQL) est un organisme sans but lucratif autonome dont la mission est de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Il porte la vision d'être une organisation mobilisatrice et structurante pour le milieu du loisir ainsi qu'un forum ouvert pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois. Le CQL voit à ce que ses valeurs que sont l'accessibilité, l'inclusion, l'adaptabilité, la collégialité, la cohérence et la solidarité guident ses opérations relatives à la promotion et l'accessibilité, le leadership et la coopération, la gouvernance démocratique et participative.

Issu d'une culture associative, le CQL a été créé en 1998 dans sa forme actuelle. Il regroupe 39 organismes nationaux dont le réseau de membres présents dans toutes les régions du Québec regroupe 45002 organismes locaux et régionaux. Le milieu associatif du loisir est dès lors identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec. Les organismes interviennent dans les secteurs du loisir culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, touristique. Leurs modes d'intervention s'inscrivent à la fois en actions communautaires, en bénévolat et en économie sociale.

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2020-2021 s'inscrit dans la perspective d'offrir au gouvernement sa collaboration et celle de tout un milieu dont le potentiel de mobilisation et les expertises peuvent contribuer davantage à la qualité de vie de tous et de toutes et en stimulant l'économie de manière équitable et durable.

² Alliance de recherche université communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) par le biais du Chantier d'activité partenariale loisir et tourisme social qui a encadré le mandat confié au Comité sectoriel de la main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC) 2007.

STIMULER NOTRE ÉCONOMIE ET AGIR FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Le CQL et le réseau associatif du loisir conjuguent l'action communautaire à l'économie sociale. La première étant à l'origine de la deuxième et, au fil du temps, qui lui a permis de se développer. Ces organismes constituent l'un des plus importants réseaux associatifs au Québec. Ceux-ci ont adopté des principes de vie et d'entrepreneuriat collectif comme solution pour assurer leur développement. Ils conjuguent la rentabilité sociale et la viabilité financière. Ils souhaitent maintenir et développer leur capacité d'agir au bénéfice de la qualité de vie de la population et participer à stimuler l'économie tout en agissant en faveur d'un développement durable.

Concernant l'action communautaire, à l'instar d'autres secteurs, leur financement à la mission est pratiquement le même, ou presque, depuis la création de leur programme, il y a plus de quarante ans, et ce, sans même bénéficier d'indexation (IPC), ce qui crée inévitablement un manque à gagner en fonction des frais de fonctionnement. Pour le CQL, ce financement est aussi le même que lors de sa création, il y a 20 ans. La capacité d'adaptation est grande, mais elle a depuis longtemps dépassé des limites raisonnables. Au fil du temps, le manque de ressource a eu des conséquences sur le développement des organismes, l'accessibilité des activités et des services, le recrutement et la fidélisation des ressources humaines, l'accueil et l'encadrement des bénévoles ce qui génèrent des problèmes de relève. Qu'est-ce qui explique cette stagnation des financements en soutien à la mission et au développement lorsqu'une récente étude démontre (voir ci-dessous le rapport de l'ISQ) le potentiel de ce secteur ?

Le rapport *L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016*³ publiée par l'Institut de la statistique du Québec, avec l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation révèle la présence de **1 340** entreprises d'économie sociale ayant une finalité sociale ou économique dans le secteur du loisir et du tourisme, de **1,6 million** de membres ou d'adhérents, d'environ **19 400** travailleurs salariés et de **39 225** bénévoles. Le secteur du loisir/tourisme se positionne parmi les cinq secteurs d'importance en économie sociale. En 2016, les revenus des entreprises du secteur du loisir et du tourisme s'élèvent à **468 M\$**, dont **86%** en revenus autogénérés.

³ Institut de la statistique du Québec. *L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie-sociale/portrait-economie-sociale.html>

Le CQL recommande de :

- 1- Confirmer à compter de 2020-2021 et pour les années subséquentes, le rehaussement et l'indexation des programmes de financement à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir du CQL et des organismes nationaux de loisir, en vue d'éviter la baisse des activités et des services offerts.
- 2- Outiller et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels, immobiliers, des aménagements et des équipements.
- 3- Assurer la mise en place du programme d'appariement des dons du privé – Placements Loisirs pour l'ensemble des organismes nationaux de loisir.

POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Le CQL et le réseau associatif du loisir, présents partout sur le territoire québécois, sont les organismes qui mobilisent le plus de bénévoles et créent des emplois à l'année, mais également de manière saisonnière. Ils offrent à plusieurs jeunes une première expérience de travail enrichissante, ce qui est en soit un apport qui pourrait être davantage reconnu et soutenu. Par ailleurs, à l'instar d'autres secteurs, le contexte actuel crée une pression importante sur l'attractivité, la fidélisation et la relève de la main d'œuvre dans le secteur. Le fonctionnement avec des équipes réduites, la difficulté de recrutement d'expertises dans certains domaines, car les salaires ne sont pas concurrentiels (ex : avoir des ressources avec expérience en codage numérique nécessite plus de ressource financière) créent une pression sur les équipes en place qui doivent redoubler d'efforts en permanence, ce qui les mène à l'épuisement professionnel.

En conséquence, le CQL recommande :

- 4- D'appuyer financièrement l'opérationnalisation du plan d'action de valorisation de la main d'œuvre pour le personnel en animation.
- 5- De soutenir des stratégies pour favoriser l'accès à des conditions de travail et salariales concurrentielles d'autant plus nécessaires dans un contexte de rareté de la main d'œuvre.
- 6- De promouvoir le milieu associatif du loisir comme un milieu de travail stimulant, dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines, dont la création d'un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs ciblés, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité.

ASSURER L'AVENIR DE NOS ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ PAR UN CONTINUUM DE SERVICES ÉDUCATIFS ET DE FORMATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'éducation est une caractéristique intrinsèque du loisir lorsqu'il est compris comme un vecteur de développement individuel et collectif présent tout au long de la vie. Le milieu associatif du loisir est un acteur majeur de cette offre de formation non formelle qui contribue à la **qualité de l'expérience** en loisir. Ce lieu de formation est présent lors de la pratique tant d'une activité que pour les personnes qui s'engagent bénévolement. L'approche ludique de la formation s'appuie sur une diversité de références dont l'éducation populaire, l'andragogie, la pédagogie de la découverte, pour ne nommer que ceux-là. La notion de plaisir est également un élément essentiel de la mobilisation.

En vue que la valeur éducative intrinsèque au loisir puisse se retrouver dans une diversité d'offres de qualité à la population, le CQL recommande de :

- 7- Pérenniser et accroître le soutien financier au Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement et son déploiement au Québec et hors Québec.
- 8- Soutenir le déploiement du Réseau québécois de ressources en formation pour les bénévoles et les intervenants œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, en vue de développer leur offre de formation de manière concertée et structurante.
- 9- Inclure une mesure visant à verser aux organismes nationaux de loisir une subvention équivalente aux crédits d'impôt octroyés aux entreprises privées afin de soutenir l'accueil de stagiaires en milieu de travail.

INNOVER ET CONTRIBUER À RELEVER LES DÉFIS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Les enjeux de société et les mutations culturelles, économiques, environnementales et sociales sont nombreux et majeurs, bouleversant des modes de fonctionnement considérés acquis, sollicitant de plus en plus les ressources, l'énergie et les compétences. Le milieu associatif du loisir joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, des populations et des expertises. Il répond aux besoins et accompagne les aspirations et le développement des communautés et des territoires. Toutefois, il appert que ce développement doit s'inscrire dans une vision durable

notamment en se préoccupant des impacts sociaux, environnementaux et culturels.

La définition de l'innovation sociale qui est mise de l'avant par le TIESS et le CRISES oriente les interventions à mettre de l'avant :

L'innovation sociale n'est pas que l'accompagnement social d'innovations technologiques; elle a une dynamique propre. De nouvelles façons de faire émergent en effet pour trouver des solutions à des problèmes rencontrés par les êtres humains ou pour répondre à leurs aspirations, au travail ou dans la vie quotidienne.

*Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité.*⁴

Dans ce sens, afin de déployer davantage le potentiel des organismes du milieu associatif du loisir, le CQL recommande :

- 10-** Mettre en place, en collaboration avec le CQL et les intervenants concernés, des conditions pouvant créer dans les meilleurs délais un cadre juridique pour les associations qui permettent de confirmer leur caractère innovant, démocratique et collectif.
- 11-** Soutenir financièrement la transformation numérique des entreprises collectives par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser les besoins et les ressources permettant de développer des compétences numériques et de mettre en œuvre des projets.
- 12-** Reconduire le programme PAAPA pour soutenir la mise en œuvre des projets porteurs, par exemple ceux identifiés dans le volet loisir et culture, et développer de nouveaux créneaux porteurs de développement.
- 13-** Créer un programme pour la recherche partenariale qui offre un soutien financier au personnel de recherche et aux entreprises collectives participant à un projet de recherche ou de transfert de connaissances dans une perspective de soutenir l'innovation en loisir.
- 14-** Soutenir financièrement la transition sociale et écologique des organismes par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources notamment dans le cadre coopératif.
- 15-** Mettre en place une veille sur l'impact des changements législatifs, ministériels et gouvernementaux sur le fonctionnement des organismes et l'accès à la pratique du loisir.

⁴ <https://crises.uqam.ca/>

ACCROÎTRE ÉQUITABLEMENT LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES MEMBRES DE LA POPULATION

L'exercice du droit au loisir peut s'évaluer en fonction de son **accessibilité**. Notre approche globale permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions.

Mais qu'en est-il de l'accessibilité au loisir ? Pour améliorer l'accessibilité, il faut d'abord en identifier les freins. Citons à titre d'exemple :

- La conciliation famille-travail-loisir et la réduction du temps de loisir.
- Le départ en vacances, moment idéal de loisir et droit reconnu, qui n'est une réalité que pour la moitié de la population.
- Les services adaptés à la croissance de la population plus âgée, retraitée, en institution ou aux personnes handicapées.
- L'accès à des lieux de pratique pour les activités culturelles.
- L'accès au territoire pour la pratique des activités de plein air, entre autres, près des zones urbaines.
- L'intégration des nouveaux arrivants, tant dans les milieux urbains que ruraux.
- L'absence de continuum de pratiques et de services entre l'école, le milieu municipal et associatif, dont la concertation scolaire-municipale, par exemple pour le programme Camp de jour.
- Les besoins de mise aux normes, d'adaptations et de développement des infrastructures de loisir.

Plusieurs réseaux associatifs en loisir rendent accessibles des infrastructures de loisir et de plein air notamment par la mobilisation des bénévoles et des membres de la communauté pour investir temps, talent et argent⁵, en vue d'en maintenir l'accessibilité. Par ailleurs, l'offre de services, comme les programmes de camps de jours ou la mobilisation des pratiques collectives de loisir requiert l'accès à des lieux appropriés, ce qui manque à plusieurs regroupements dont ceux en loisir culturel.

Dans le but que l'ensemble des Québécois et des Québécoises puisse avoir accès de façon équitable à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire, et afin de lever les freins à l'exercice du droit au loisir, le CQL recommande :

16- De soutenir financièrement le déploiement de son programme permettant d'évaluer l'accessibilité au loisir qui favoriserait le développement des connaissances, des indicateurs et de

⁵ Inspirés des propos de Pierre Lassonde et des trois T de la philanthropie : Temps, Talent et Trésor

l'accompagnement et qui pourrait émettre des recommandations, les mettre en œuvre et suivre son évolution, de manière à permettre l'inclusion des groupes ayant des besoins particuliers ;

17- D'encourager le travail interministériel et la **concertation** sur les enjeux et le développement en loisir, en interpellant l'ensemble des ministères dans le cadre d'un mécanisme continu.

18- Soutenir financièrement la recherche et l'expérimentation sur le potentiel d'intégration des nouveaux arrivants par le développement des conditions favorisant l'accueil et l'intégration par le loisir.

MAINTENIR ET AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Promouvoir les loisirs et les vacances dans un contexte de prévention des problèmes de santé globale.

Considérant que :⁶

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elles font partie. La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Dans le but que la population puisse bénéficier des environnements et des conditions favorables pour vivre en santé, le loisir y contribue de façon significative, lorsque certaines conditions sont présentes.⁷ En conséquence, le CQL recommande de :

19- Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale.

20- Développer des événements nationaux pour **promouvoir** auprès de la population les pratiques de loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif, sportif et touristique qui donnent en plus le goût d'être actif.

21- De donner suite aux études internes réalisées par le CQL portant sur une mesure favorisant l'accès au loisir et la fidélisation des touristes au Québec (inspiré du chèque vacances en France et dans quelques pays européens). Ce programme, basé sur l'épargne des travailleurs avec l'aide de

⁶ Déclaration de Québec 2008. Le loisir essentiel au développement des communautés. Organisation mondiale du loisir.

⁷

l'État québécois aurait plusieurs avantages sur le plan fiscal : réduire le coût élevé de la prestation touristique au Québec, désaisonnaliser l'activité touristique, aider les plus démunis à bénéficier du tourisme, etc. Un tel programme gagnerait à voir le jour avec le soutien des acteurs de la société civile et du gouvernement.

Les organismes nationaux de loisir sont les membres de plein droit. Des organisations locales, régionales, institutionnelles et privées sont également membres.

Membres nationaux de loisir

- Alliance des chorales du Québec
- Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des scouts du Canada
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Cercle des jeunes naturalistes
- Corporation secondaire en spectacle
- FAMQ-Arts en mouvement
- Fédération des associations de familles du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération Histoire Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des clubs de scrabble francophones
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et événements Québec
- Kéroul, tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
- Auberges de jeunesse du St-Laurent
- Les Clubs 4-H du Québec inc.
- Mouvement québécois des vacances familiales
- Radio amateur du Québec
- Regroupement QuébecOiseaux
- Réseau FADOQ
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Réseau Québec Folklore
- Réseau Technoscience
- Société québécoise de spéléologie
- Vue sur la relève

Membres affiliés

- AlterGo
- Comité régional pour la protection des falaises
- Corporation d'Aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska
- Cégep du Vieux-Montréal – Techniques d'intervention en loisir
- Collège Laflèche - Techniques d'intervention en loisir
- Municipalité de Sainte-Sophie
- Le Groupe Maurice
- Loisir et Sport Montérégie Loisir Sport Centre-du-Québec

- Loisirs et Sports Neufchâtel
- Patro de Fort-Coulonge/Mansfield
- Sport et Loisir de l'île de Montréal
- Unité régionale de loisir et de sport Côte-Nord
- Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent
- Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches
- Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Collaboration et Partenariat

Le CQL a une entente avec les organisations partenaires du Programme DAFA :

- Association des camps du Québec
- Association des scouts du Canada
- Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Les clubs 4-H du Québec inc.
- Réseau des unités régionales de loisir et de sport

Le Conseil québécois du loisir entretient des liens privilégiés avec l'instance gouvernementale responsable du loisir au Québec, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Il maintient également une relation suivie avec le ministère de la Culture et des Communications, responsable du loisir culturel. Le Conseil est membre de plusieurs organisations et a conclu avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés, des ententes formelles ou entretiens des collaborations à divers titres. Citons :

- Alliance de l'industrie touristique (AIT);
- Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
- Centre québécois de services aux associations (CQSA);
- Chantier de l'économie sociale*;
- Collèges Dawson, Lafleche, de Rivière-du-Loup, Saint-Laurent et du Vieux-Montréal;
- Collège Maisonneuve;
- Comité sectoriel de la main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC);
- Coalition environnement éducation écocitoyenneté;
- Coopératives de développement régional du Québec (CDRQ);
- Créneau d'entreprises collectives en services aux personnes âgées autonome et en perte d'autonomie PAAPA;
- Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ);
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ);
- Journée nationale des techniciens et techniciennes d'intervention en loisir (JNTIL);
- La Maisonnée;
- Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ);
- Observatoire québécois du loisir (UQTR)*;
- Organisation internationale du tourisme social, responsable et solidaire (OITS) / secrétariat pour les Amériques*;
- Organisation mondiale du loisir (OML);
- Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (RURLS);
- Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ);
- Réseau d'action bénévole du Québec (RABQ)*;
- Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec (RCJEQ);
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA);
- Résonnances - Gites d'étapes. Belgique

- Table de concertation sur le mode de vie physiquement actif;
- Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS);
- Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) – France;
- Université du Québec à Montréal / Département Action culturelle
- ESG/Services aux collectivités / Département d'Études urbaines et touristiques;
- Université du Québec à Trois-Rivières / Département d'études en Loisir, Culture et Tourisme.

** Des personnes déléguées par le Conseil participent aux comités de direction ou conseil d'administration*